

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2025

Nombre de membres

EN EXERCICE : 14

Présents : 7

Absents : 7

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE LE : 4 juillet 2025

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 11 juillet 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois selon les termes de l’article L.2121-17 alinéa 2.

Le Conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum

L’an deux mil vingt-cinq, le 16 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s’est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Jacky ROY

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Benoît NEVEU

Etaient excusés : M. Jean-Michel BOYER, Mme Cécile ROY

A été nommée secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°32-2025 : Demande de subvention au titre de l’ACTIV4 : Rénovation de la toiture du bâtiment des convers de l’abbaye de l’Etoile

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la toiture du bâtiment des convers de l’abbaye de l’Etoile est en très mauvais état, faute d’entretien régulier et doit être rénovée rapidement pour éviter la dégradation des murs.

L’Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) a établi un devis.

L’ensemble de ces travaux s’élève à 80 000.00€ HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de solliciter une subvention au titre de l’ACTIV 4 2025 auprès du Conseil Départemental.

AR Prefecture

086-218600096-20250716-DL_32_2025-DE
Reçu le 18/07/2025

Plan de financement :

Somme à financer	80 000.00€ HT
Demande d'ACTIV 4 (25%)	20 000.00€ HT
Reste à financer	60 000.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et le plan de financement concernant les travaux de restauration de la toiture du bâtiment des convers.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

Fait à Archigny,

**Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Delphine BONNEAU**



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky ROY**



AR Prefecture

086-218600096-20250716-DL_32_2025-DE
Reçu le 18/07/2025